

## GUIDE PIÈCE N°19: Documentation à l'intention des patients

**La documentation à l'intention du patient** ou de son représentant thérapeutique, disponible à son domicile, doit au minimum contenir les éléments suivants:

- Le contrat-type conclu avec le patient (voir pièce n°18: Contrat-type OSAD-patient)
- Une page contenant les différents numéros d'urgence
- Les contacts de l'OSAD
- Une brochure de l'OSAD ou documentation explicative de l'OSAD
- Document «Informations en cas de litige» et formulaire-type que le patient devra remplir si besoin (voir guide pièce n°21 Procédure interne de gestion des signalements et des plaintes)
- Informations concernant le droit des patients et leur distribuer la brochure